

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté n°24/101/CM en date du 07 mars 2024, Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de soumettre à enquête publique le

PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) DU PAYS DE MARTIGUES

Du mardi 2 avril 2024 à 9h00 au vendredi 3 mai 2024 à 17h00
(soit 32 jours consécutifs)

Le RLPI est un document permettant d'adapter la réglementation nationale de publicité, des enseignes et des pré-enseignes au contexte local afin de notamment protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages. Le RLPI s'appliquera aux 3 communes du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la **Métropole Aix-Marseille Provence**, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu, située 58 Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la **Division Urbanisme Martigues - Hôtel d'Agglomération - Rond-Point de l'Hôtel de Ville - 13500 Martigues**.

Monsieur Yann LE GOFF, architecte DPLG en activité, a été désigné **commissaire enquêteur** par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille par décision n°E2400010/13 du 19 février 2024.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

o **Par voie électronique**, depuis le premier jour de l'enquête soit le mardi 02 avril 2024 à 9h00 et jusqu'au dernier jour de celle-ci soit le vendredi 03 mai 2024 à 17h00 :

• Sur le **registre dématérialisé** accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-rlpi-paysdemartigues> ;

• Par **courrier électronique** à l'adresse : enquetepublique-rlpi-paysdemartigues@mail.registre-numerique.fr ;

o **Sur les registres d'enquête papier** à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par le Commissaire Enquêteur. Ces registres seront disponibles dans les lieux d'enquête mentionnés dans le tableau ci-après et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles ;

o **Par courrier adressé par voie postale** entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à : **Monsieur Yann Le Goff - Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique sur le projet de RLPI du Pays de Martigues - Métropole Aix-Marseille-Provence - Service Urbanisme Secteur Ouest - Division Urbanisme Martigues - Hôtel d'Agglomération - Rond-Point de l'Hôtel de Ville - BP 90104 - 13693 MARTIGUES Cedex** ;

o **Lors des permanences du Commissaire Enquêteur** mentionnées dans le tableau ci-après.

Les observations du public transmises par voie postale, par voie électronique, consignées dans les registres papier sur les lieux d'enquête ou reçues par le Commissaire Enquêteur lors de ses permanences, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-rlpi-paysdemartigues>

Communes	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences du Commissaire Enquêteur	Adresse des lieux de permanences du Commissaire Enquêteur
SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE Service Urbanisme Secteur Ouest Division Urbanisme Martigues Hôtel d'Agglomération Rond-Point de l'Hôtel de Ville 13500 MARTIGUES	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Mardi 2 avril 2024 de 9h00 à 12h00 et Vendredi 3 mai 2024 de 14h00 à 17h00	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE Service Urbanisme Secteur Ouest Division Urbanisme Martigues Hôtel d'Agglomération Rond-Point de l'Hôtel de Ville 13500 MARTIGUES
MARTIGUES	HÔTEL DE VILLE Service Urbanisme Avenue Louis Sammut 13500 MARTIGUES	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Mercredi 17 avril 2024 de 14h00 à 17h00	HÔTEL DE VILLE Service Urbanisme Avenue Louis Sammut 13500 MARTIGUES
PORT-DE BOUC	HÔTEL DE VILLE Service Urbanisme Cours Landrивон 13110 PORT-DE-BOUC	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Lundi 8 avril 2024 de 14h00 à 17h00	HÔTEL DE VILLE Service Urbanisme Cours Landrивон 13110 PORT-DE-BOUC
SAINT-MITRE LES-REMPARTS	HÔTEL DE VILLE Service Urbanisme 9 Avenue Charles de Gaulle 13920 SAINT-MITRE LES-REMPARTS	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Jeudi 25 avril 2024 de 9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE Salle des Mariages 9 Avenue Charles de Gaulle 13920 SAINT-MITRE LES-REMPARTS

La **clôture de l'enquête publique** aura lieu à l'issue de la permanence du vendredi 03 mai 2024 à 17h00.

À l'expiration du délai d'enquête, simultanément à la clôture automatique du registre numérique, le registre papier sera clôturé et signé par le Commissaire Enquêteur.

Dans un délai d'un mois, le Commissaire Enquêteur remettra à la Métropole Aix-Marseille Provence l'exemplaire du dossier d'enquête publique, accompagné des registres et pièces annexées ainsi que de son rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies ainsi que ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de Règlementation Local de Publicité Intercommunal du Pays de Martigues.

La Métropole Aix-Marseille Provence publiera le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, pendant le délai d'un an à compter de leur remise par ce dernier, sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-rlpi-paysdemartigues>

À l'issue de l'enquête publique, le projet de RLPI du Pays de Martigues, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera soumis au Conseil de la Métropole qui se prononcera par délibération sur son approbation. Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public.